

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***23052225***

la,

Déposé / Reçu**07 AVR. 2023**

Greffe

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0473 903 101**

Nom

(en entier) : **TENNESSEE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société en commandite**Adresse complète du siège : **1050 BRUXELLES, Avenue Louise 523****Objet de l'acte : Révocation et attribution des pouvoirs**

Extrait du procès-verbal du gérant du 03/03/2023:

A. Le gérant décide de révoquer avec effet immédiat tous les pouvoirs accordés aux mandataires spéciaux précédemment désignés.

Ensuite, le gérant décide d'attribuer aux personnes suivantes:

- 1/ Monsieur Knut Peter Hans MÜLLER, demeurant à 65191 Wiesbaden Sonnenberg (Allemagne), Schuppstraße 45;
 - 2/ Monsieur Jacques-André SCHULTE, demeurant à 1400 Nivelles, Allee Ursmar Schoy 13;
 - 3/ Monsieur Corsül TASCI, demeurant à 35394 Gießen (Allemagne), Kugelberg 73;
 - 4/ Madame Birgit KLEINSCHMIDT, demeurant à 64372 Ober-Ramstadt (Allemagne), Weimarer Straße 44;
 - 5/ Madame Julia WAGNER, demeurant à 65195 Wiesbaden Nordost (Allemagne), Albrecht-Dürer-Straße 17;
 - 6/ Monsieur Joachim SCHNABEL, demeurant à 60318 Frankfurt Am Main (Allemagne), Lenaustraße 28;
 - 7/ Monsieur Ekkehard MALUN, demeurant à 60599 Frankfurt Am Main (Allemagne), Hainer Weg 12,
- à partir du 1er mars 2023 et pour une durée indéterminée, les pouvoirs suivants:
- négocier, signer, exécuter, mettre en œuvre et modifier tout contrat sous seing privé relatif à un droit d'emphytéose ou à un droit de superficie, toute convention sous seing privé de bail ou tout autre type de convention d'occupation, relatives aux avoirs de la société, sans option d'achat en faveur de la contrepartie; signer la correspondance journalière relativement à ce qui précède;
 - négocier, signer, exécuter, mettre en œuvre et amender toute convention de gestion d'actifs, tout contrat de maintenance ou tout autre contrat de fourniture ou de services relativement à la gestion des avoirs de la société;
 - souscrire, transférer ou mettre fin à toute police d'assurance couvrant l'incendie, le bris de glace, l'accident, les dégâts des eaux, du gaz ou de l'électricité et payer les primes y relatives;
 - signer la correspondance de la société et exercer ses droits relatifs à toute garantie locative ou tout autre type d'engagement pris en faveur de la société par des tierces parties;
 - requérir, réclamer, retirer, collecter et recevoir toutes sommes et valeurs qui pourraient être dues à la société pour toute raison que ce soit, en principal ou en intérêt, par la Banque Nationale de Belgique, le trésor belge, les administrations et institutions publiques, des sociétés ou personnes physiques; accuser réception et donner quittance de toutes les sommes reçues au nom de la société;
 - représenter la société dans toutes les matières fiscales vis-à-vis des autorités fiscales belges, en ce compris la signature et le dépôt de toute déclaration et réclamation fiscale; représenter la société dans tout litige et toute transaction relativement à des litiges, en ce compris l'introduction de réclamation devant les cours et tribunaux, et représenter la société dans toutes les affaires judiciaires, en ce compris toutes déclarations à faire devant les cours et tribunaux et auprès du Registre des Personnes Morales;
 - retirer au nom de la société, auprès de la poste, la douane, les messageries ou les chemins de fer, ou recevoir au siège de la société, toute lettre, communication, boîte, paquet, colis sous forme recommandée ou non; se faire remettre tout dépôt; présenter et signer tous connaissements, lettres de transport et tout autre document nécessaire; signer toutes pièces et décharges.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/04/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



La liste est fournie à titre exhaustive.

Dans les limites des pouvoirs précités, la société sera valablement représentée par deux (2) de ces mandataires spéciaux agissant conjointement.

Pour autant que nécessaire, le gérant ratifie tout acte posé depuis le 1er mars 2023 par les personnes prénommées relatives aux pouvoirs attribués ci-dessus.

B. Le gérant décide d'attribuer à chacun des collaborateurs suivants de Deloitte. Accountancy qui élisent domicile au bureau à 8500 Kortrijk, President Kennedypark 8A:

•Madame Astrid GELLYNCK;

•Madame Isabelle VANSTEENKISTE;

•Madame Stephanie MARTENS,

le pouvoir individuel de rédiger et signer les formulaires de publication relatifs au présent procès-verbal et de les déposer au greffe du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge.

Isabelle VANSTEENKISTE

Mandataire spéciale